



Communauté d'Agglomération

Lens-Liévin

ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE DANS LE CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX

Le Président de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN

DRHF/MPM/2024

N° 446

VU

- Le Code Général de la fonction publique ;
- Le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux ;
- La délibération n° D61 en date du 21 décembre 2007 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du Comité Technique Paritaire en date du 12 décembre 2007 ;
- L'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 31 décembre 2020 après avis du Comité Technique en date du 8 décembre 2020 ;
- L'avis favorable de l'autorité territoriale ;

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint administratif principal de 2^e classe est fixé comme suit pour l'année 2024

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date du
BOZA Coralie	Adjoint administratif principal de 2eme classe suite concours – 5 ^{ème} échelon	31/12/2024
FLAMME Manon	Adjoint administratif principal de 2eme classe suite concours – 4 ^{ème} échelon	31/12/2024
LECLERCQ Thibault	Adjoint administratif principal de 2eme classe suite concours – 2 ^{ème} échelon	31/12/2024

Proportion Hommes/Femmes des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
5	2	3



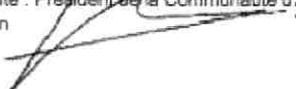
Proportion Hommes/Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
3	1	2

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié ou affiché
- Adressé au Président du Centre de Gestion du Pas de Calais

Fait à LENS, le

Signé électroniquement par : Sylvain ROBERT
Date de signature : 11/12/2024
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération de Lens
Lévin



ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE DANS LE CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Le Président de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN

DRHF/MPM/2024

N° 447

VU

- Le Code Général de la fonction publique ;
- Le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux ;
- La délibération n° D61 en date du 21 décembre 2007 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du Comité Technique Paritaire en date du 12 décembre 2007 ;
- L'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 31 décembre 2020 après avis du Comité Technique en date du 8 décembre 2020 ;
- L'avis favorable de l'autorité territoriale ;

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique principal de 2^e classe est fixé comme suit pour l'année 2024

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promovable à la date du
MALBRANQUE Vincent	Adjoint technique principal de 2eme classe– 5 ^{ème} échelon	31/12/2024
PEDOWSKI Emeric	Adjoint technique principal de 2eme classe– 5 ^{ème} échelon	31/12/2024

Proportion Hommes/Femmes des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
2	2	0

Proportion Hommes/Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	2	0

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié ou affiché
- Adressé au Président du Centre de Gestion du Pas de Calais

Fait à LENS, le

Signé électroniquement par : Sylvain ROBERT

Date de signature : 11/12/2024

Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération de Lens
Liévin



**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
DANS LE CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN

DRHF/MPM/2024

N° 447

VU

- Le Code Général de la fonction publique ;
- Le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux ;
- La délibération n° D61 en date du 21 décembre 2007 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du Comité Technique Paritaire en date du 12 décembre 2007 ;
- L'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 31 décembre 2020 après avis du Comité Technique en date du 8 décembre 2020 ;
- L'avis favorable de l'autorité territoriale ;

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique principal de 2^e classe est fixé comme suit pour l'année 2024

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promovable à la date du
MALBRANQUE Vincent	Adjoint technique principal de 2eme classe– 5 ^{ème} échelon	31/12/2024
PEDOWSKI Emeric	Adjoint technique principal de 2eme classe– 5 ^{ème} échelon	31/12/2024

Proportion Hommes/Femmes des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
2	2	0

Proportion Hommes/Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	2	0

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié ou affiché
- Adressé au Président du Centre de Gestion du Pas de Calais

Fait à LENS, le

Signé électroniquement par : Sylvain ROBERT
Date de signature : 11/12/2024
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération de Lens
Liévin



ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE DANS LE CADRE D'EMPLOI DES ATTACHES TERRITORIAUX

Le Président de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN

DRHF/MPM/2024

N° 444

VU

- Le Code Général de la fonction publique ;
- Le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des attachés territoriaux ;
- La délibération n° D61 en date du 21 décembre 2007 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du Comité Technique Paritaire en date du 12 décembre 2007 ;
- L'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 31 décembre 2020 après avis du Comité Technique en date du 8 décembre 2020 ;
- L'avis favorable de l'autorité territoriale ;

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Attaché principal est fixé comme suit pour l'année 2024

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promovable à la date du
LEMAIRE Isabelle	Attaché principal - 6 ^{ème} échelon	01/05/2024
GRIMBERT Frédéric	Attaché principal – 3 ^{ème} échelon suite examen professionnel	01/07/2024
BROUILLARD Nathalie	Attaché principal – 5 ^{ème} échelon	31/12/2024

Proportion Hommes/Femmes des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
7	3	4

Proportion Hommes/Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
3	1	2

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié ou affiché
- Adressé au Président du Centre de Gestion du Pas de Calais

Fait à LENS, le

Signé électroniquement par : Sylvain ROBERT
Date de signature : 11/12/2024
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération de Lens
Lévin



**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
DANS LE CADRE D'EMPLOI DES INGENIEURS TERRITORIAUX**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN

DRHF/MPM/2024

N° 448

VU

- Le Code Général de la fonction publique ;
- Le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux ;
- La délibération n° D61 en date du 21 décembre 2007 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du Comité Technique Paritaire en date du 12 décembre 2007 ;
- L'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 31 décembre 2020 après avis du Comité Technique en date du 8 décembre 2020 ;
- L'avis favorable de l'autorité territoriale ;

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Ingénieur hors classe est fixé comme suit pour l'année 2024

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date du
PIERRU David	Ingénieur hors classe – 2 ^{ème} échelon	31/12/2024

Proportion Hommes/Femmes des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
10	7	3

Proportion Hommes/Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié ou affiché
- Adressé au Président du Centre de Gestion du Pas de Calais

Fait à LENS, le

Signé électroniquement par : Sylvain ROBERT
Date de signature : 11/12/2024
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération de Lens
Liévin

